N.º XXXII. 125

GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI, 20 AVRIL 1793.

VARSOVIE, *le 20 Avril.*

Nous avions prévenu nos lecteurs, que nous ne donnerions point la déclaration remise par M. de Buchholtz, au nom de S. M. le Roi de Prusse, attendu qu'aux titres & à la signature près, elle ne diffère en rien de celle de S. M. l'Impératrice de toutes les Russies. Cependant, comme plusieurs personnes nous ont représenté que cette piece étant officielle, & communiquée par un autre Ministre, elle devoit être portée à la connoissance des étrangers sur-tout, ne fut-ce que pour servir de point de rapprochement; les obligations que nous avons contractées comme écrivains publics, nous imposent la loi de nous preter au vœu de la majorité.

Déclaration de S. M. le Roi de Prusse.

Les intentions que Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies, a fait annoncer dans la Déclaration, remise le 18 Mai de l'année passée, par Son Ministre à Varsovie, à l'occasion de l'entrée de ses troupes en Pologne, étoient sans contredit faites pour se concilier le suffrage, la déférence, & on peut ajouter la reconnoissance de toute la Nation Polonoise. Cependant l'Europe a vu de quelle manière elles ont été accueillies & appreciées. Pour frayer à la Confédération de Targowice, le chemin par lequel elle pouvoit parvenir à l'exercice de ses droits, & de son pouvoir légitime, il a fallu recourir à la voie des armes, & les auteurs de la révolution du 3 Mai de l'année 1791. & leurs adhérens, n'ont désemparé la lice, à laquelle ils ont provoqué les troupes Russes, qu'après avoir été vaincus par leurs efforts.

Mais si la résistance ouverte a cessé, ce ne fut que pour faire place à des machinations secrettes, dont les ressorts déliés sont d'autant plus dangereux, qu'ils échappent souvent à la vigilance la plus attentive, & même à l'atteinte des loix.

L'esprit de faction & de troubles a poussé de si profondes racines, que ceux qui s'occupoient du soin malfaisant de le souffler de le propager, après avoir échoué dans leurs cabales auprès des Cours étrangères, pour leur rendre suspectes les vues de la Russie, s'attachèrent à égarer la multitude, toujours facile à surprendre, & parvinrent à lui faire partager la haine & l'animosité qu'ils ont conçues contre cet Empire, pour les avoir frustrés de leurs coupables espérances. Sans parler de plusieurs faits de notoriété publique, qui constatent les dispositions malveillantes du plus grand nombre des Polonois, il suffit de dire, qu'ils ont su abuser même des principes d'humanité & de modération, auxquels les Généraux & les officiers des armées de l'Impératrice d'après les ordres exprès qu'ils en avoient, conformoient leur conduite & leurs actions, pour éclater contre eux en toutes sortes d'insultes & de mauvais procédés, au point, que les plus audacieux osoient parler de vêpres Siciliennes, & menacer de leur en faire subir le sort.

Telle est la récompense que ces ennemis de la tranquillité & du bon ordre, que Sa Majesté Impériale vouloit rétablir & assurer dans leur patrie, réservoient à ses généreuses intentions. Qu'on juge par là de la sincérité de l'accession de la plupart d'entre eux, à la Confédération actuellement existante, ainsi que de la durée & de la solidité de la paix, au dehors & au dedans de la République.

Mais l'Impératrice accoutumée depuis trente ans, à lutter contre les agitations perpétuelles de cet Etat, & confiante dans les moyens que la Providence lui a dispensés, pour contenir dans leurs bornes, les dissentions qui y régnent jusqu'à présent, auroit persévéré dans ses efforts désintéressés, & continué de laisser dans l'oubli tous les griefs qu'elle a à sa charge, ainsi que les justes prétentions auxquelles ils lui donnent des titres, s'il ne se présentoit des inconvénients d'un genre encore plus grave à redouter. Le délire dénaturé d'un peuple naguères si florissant, maintenant avili, déchiré, & sur le bord d'un abyme prêt à l'engloutir; au lieu d'être un objet d'effroi pour ces factieux, leur paroit un modèle à imiter. Ils travaillent à introduire dans le sein de la République, cette doctrine infernale, qu'une secte impie, sacrilège & absurde à la fois, a enfantée pour le malheur & la dissolution de toutes les sociétés religieuses, civiles & politiques. Déjà des Clubs affiliés à celui des Jacobins à Paris, sont établis dans la Capitale, ainsi que dans plusieurs provinces de la Pologne; ils distillent leurs poisons en secret, les versent dans les esprits, & les y font fermenter.

L'établissement d'un foyer aussi dangereux pour toutes les Puissances, dont les Etats avoisinent ceux de la République, a du naturellement exciter leur attention. Elles se sont occupées en commun, des mesures les plus propres à étouffer le mal dans sa naissance, & en empêcher la contagion d'arriver jusqu'à leurs propres frontières. Sa Majesté le Roi de Prusse, & Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies, de l'aveu de Sa Majesté l'Empereur des Romains, n'en ont point reconnu de plus efficaces pour leur sûreté respective, que de resserer la République de Pologne, dans des limites plus étroites, en lui appréciant une existence & des proportions, qui conviennent mieux à une Puissance intermédiaire, & qui lui facilitent les moyens de se procurer & de se conserver, sans préjudicier à son antique liberté, un gouvernement sage, réglé, & en même tems assez actif, pour prévenir & réprimer tous les désordres & tous les troubles, qui ont si souvent altéré sa propre tranquillité, ainsi que celle de ses voisins. Unies à cet effet par un parfait concert de vues & de principes, Leurs Majestés l'Impératrice de toutes les Russies & le Roi de Prusse, sont intimement persuadées, qu'Elles ne peuvent mieux prévenir la subversion totale, dont la République est menacée à la suite de la discorde qui la divise, & sur-tout de ces opinions monstrueuses & erronnées, qu'on commence à y manifester, qu'en réunissant à leurs Etats respectifs, celles de ses provinces qui y confinent actuellement, & s'en mettant dès ce moment en possession effective, afin de les mettre de bonne heure à couvert des effets funestes de ces mêmes opinions, qu'on cherche à y répandre. Leurs dites Majestés en annonçant à toute la Nation Polonoise en général, le parti ferme & inébranlable, qu'Elles ont pris à cet égard, l'invitent à se rassembler au plutôt en Diète, afin d'y procéder à un réglement amiable par rapport à cet objet, & de concourir à l'intention salutaire qu'Elles ont, de lui assurer desormais un état de paix imperturbable, & de consistance stable & solide. Fait à Grodno ce 9 Avril 1793.

Henry Louis de Buchholtz envoyé extraordinaire & Ministre Plénip: de S. M. le Roi de Prusse.

FRANCE.

Extraits de la Correspondance secrette, No 12.

.... „Quoique tout l'orgueil républicain ne nous empêche point de convenir, que nous pouvons être quelquefois vaincus, les gens soupçonneux attribuent à des intrigues cachées, nos revers dans la Belgique. Ils supposent qu'ils ont été préparés pour faire sonner le tocsin d'allarme, & faire exécuter un projet atroce. On a prédit en effet, il y a quelque tems, que le recrutement ameneroit une explosion, & presque toujours les *meneurs* annoncent les maux qu'ils ont preparés d'avance. Le désastre d'Allemagne a servi de prétexte à la terrible position où nous nous trouvons, & qui peut avoir des suites plus dangereuses que tous les événemens antérieurs. Nous en sommes à une troisième révolution, sans savoir quel sera son terme...... "

.... „Lorsque les Commissaires la Croix & Danton, firent à la Convention un récit discordant avec celui du ministre de la guerre, je vis des forcénés adoptant de préférence l'explication des Commissaires, renchérissant encore sur les nouvelles affligeantes, se répandre dans les groupes & les sections, demander la tête de Brissot, de Gorsas &c. Je voulus connoitre la source de cette fermentation, & je fus aux Jacobins. Après la lecture des adresses ordinaires, j'entendis celle de la société patriotique de Givet. J'ignore si cette lettre est vraie ou fausse, ou préparée. Ce que je sais, c'est qu'en annonçant notre défaite dans le pays de Liege, & le dénuement où se trouve cette ville, elle traitoit Dumourier de scélérat & de traitre. Cette lettre

a servi de texte aux propositions les plus violentes, comme d'exterminer tous les ennemis intérieurs; de chasser une partie de la Convention; de consigner la commune; de guillotiner les Rollandistes, les Girondins, les Brissotins, & même Dumourier; de destituer le président Gensonné; de changer tous nos Généraux; de ne laisser en place aucun de la ci-devant caste privilégiée &c &c. "

..... „Des Commissaires députés, tous ceux de Paris furent envoyés ce jour-à dans les sections, pour exciter les citoyens à partir, & leur présence produisit un bon effet; du-moins il le paroit par le rapport qu'ils en firent. (Personne ne connoissoit mieux qu'eux les obstacles.) Mais ce qu'ils ne dirent pas, ce sont leurs exhortations de se lever contre les modérés & les intrigans. Peut-être contre leur intention, le sens de ces mots fut saisi par des citoyens, pour faire la motion de massacrer les signataires de la pétition des 8 & 20 mille..... "

..... „On se rassure parfaitement sur les suites du vaste complot, que l'on appelloit un supplément au 2 Septembre. Il devoit s'étendre sur toute la surface de la République, & tous les hommes suspects de modérantisme, devoient en disparoitre. Quinze députés laissèrent passer l'orage, cachés dans une cave où ils ne trouvèrent à manger qu'un peu de fromage. Rebecqui l'un d'eux, faisoit sentinelle à l'entrée de leur asyle. "

„Danton a contribué à empêcher l'exécution de ces projets, auxquels cependant il avoit eu part, ne prévoyant point sans doute que les choses iroient si loin. Dès que le danger a été dissipé, c'est lui qui a proposé aux principaux membres de la plaine, une réconciliation sincère, non une réconciliation qui ne consisteroit que dans des mots, comme les précédentes, mais dans des faits, comme le mélange de la plaine avec la montagne, pour ne plus laisser subsister cette ligne odieuse de démarcation des deux partis. Il a même proposé d'envoyer dans la Belgique, d'autres Commissaires que lui & la Croix. Il a à cet effet, différé son départ. „

„Les députés de la plaine, dans des assemblées partielles, entre autres chez Valasé, ont délibéré sur cette proposition d'un rapprochement, & n'ont pas été d'accord. Les uns prétendoient qu'on devoit anéantir les montagnards, ou en être anéantis. D'autres ont menacé de se mettre du côté de la montagne, si on ne vouloit pas se prêter à ce raccommodement. Aura-t-il plus de solidité que les précédens? Peut-être; parce qu'il sera différent. Il consistera dans des faits; & s'il est rompu, ce sera l'anéantissement de la montagne, parce que bien des députés, qui y tiennent maintenant par amour-propre ou par crainte, ne voudroient plus y retourner, s'il y avoit eu une réunion. "

„Une preuve qu'elle n'a pas été effectuée, ce sont les délats scandaleux qui ont suivi ces négociations de paix, & qui ont mis dans tout leur jour, la turpitude & la scélératesse de la plupart des Jacobins, & même de plusieurs membres de la Convention....... "

Exposé des rapports faits à la Convention, relativement aux émeutes populaires qui travaillent les départemens.

Le département du Morbihan a reçu le 13. à 7 heures du soir, la lettre suivante de celui de la Loire Inférieure. Tous les chemins étant occupés par les révoltés, cette lettre est venue par mer.

„Frères & amis, à notre secours! notre département est en feu: une insurrection générale vient de se manifester; par-tout on sonne le tocsin; par-tout on pille, on assassine, on brule: par-tout les patriotes en petit nombre, tombent victimes de la fureur & du fanatisme des révoltés. Les administrations de district assiégées, menacées, peut-être incendiées; notre ville centrale démunie de sa force, que les circonstances nous obligent de faire marcher sur les points, où le danger est le plus imminent; exposée elle-même à un soulevement qui peut tout bouleverser: voilà, frères & amis, le tableau désespérant mais trop vrai, de notre position. Avez-vous des forces à nous prêter, des moyens de défense à nous fournir? Avez-vous des soldats, des hommes, du fer? Envoyez-nous-les; jamais on n'en eut plus besoin. Nous n'avons pas le temps de vous en dire d'avantage; notre courier part tout exprès. "

Les administrateurs; procureur-général-syndic; secrétaire-général.

Julien donne lecture d'une lettre des administrateurs de Mayence & Loire, datée d'Angers le 17 Mars. En voici l'analyse:

„Vous avez été informés des incursions faites sur notre territoire. L'ordre a été rétabli dans quelques endroits; mais ailleurs les troubles se sont considérablement accrus. Le district de Saint-Florent a reçu le premier échec; il a été détruit en entier. La ville de Cholet est dévastée. Enhardie par ses succès, la horde se porte maintenant vers Saumur. Nous ne doutons pas que l'intention de nos ennemis, après avoir détruit les districts, ne soit de se porter sur Angers; mais nous prenons des mesures, & nous avons écrit à nos frères d'Indre & Loire, pour réclamer leurs secours. Le recrutement n'a été que le prétexte de l'insurrection, car les séditieux ont arboré la cocarde blanche, & les instigateurs étoient principalement des domestiques de prêtres & d'émigrés. Les administrateurs entrent ensuite dans le détail des mesures qu'ils ont prises. Ils pensent qu'il seroit indispensable d'abréger les formes de la procédure, pour juger les coupables. Il a été déjà fait plus de 200 prisonniers. "

Renvoyé au comité de sûreté générale.

Les administrateurs du département de la Sarthe, annoncent que les rébelles, au nombre de plusieurs mille hommes, marchent sur trois colonnes vers la ville d'Angers; les gardes Nationales des départemens voisins ont été requises. Cette nouvelle confirmée par une lettre des commissaires de la Convention, détermine l'assemblée à charger le ministre de la guerre, d'envoyer promptement des forces suffisantes, pour la réduction des révoltés.

Immédiatement après l'adoption de ce décret, on reçoit une lettre du ministre de la guerre, qui apprend que deux officiers-généraux se rendent à Tours, pour se mettre à la tête des troupes, qui bientôt auront dissipé les rebelles: vingt autres officiers-généraux, & autant d'adjudans-généraux, ont ordre de se porter dans tous les lieux où leur présence sera nécessaire. Le Général Labourdonnaie, chargé de la défense des côtes, est actuellement à Rennes.

Extrait d'une lettre de Rennes, du 19 Mars.

„Notre malheureuse ville livrée à toutes les dissentions & les déchiremens intérieurs, est encore à la veille d'être la proie des brigands & des insurgés qui nous environnent, qui sont à nos portes, & dont plusieurs d'entre nous ont été déjà la victime. Nous ne savons pas en nous levant, si le soir nous respirerons encore. Tous les citoyens sont continuellement sous les armes, les boutiques sont fermées. A tous les instans la générale bat; de tous les côtés, nous sommes forcés d'envoyer des détachemens pour dissiper les rassemblemens armés, & les empêcher de se porter sur la ville.

Il y a deux jours que nous envoyâmes un détachement à Pacé qui est à deux lieues: on ne put envoyer que 40 hommes; ils ont été presque tous blessés. Trois ont été tués. Ces brigands ont épuisé leur rage sur leurs cadavres, & les ont mutilés de la manière la plus horrible: on y envoya sur le champ d'autres hommes & du canon. Le rassemblement se dispersa dans la campagne. On tua un des leurs & l'on fit quelques prisonniers.

Avant-hier, il nous arrivoit de la poudre & des boulets de Saint-Malo. Un rassemblement armé se porta sur le convoi, mais la garde Nationale qui l'escortoit tint ferme, & un détachement que nous avions envoyé au devant du convoi, les cerna, leur tua 18 hommes dont un des chefs: ils avoient tous des fusils.

Le même soir, 500 de ces brigands furent apperçus, marchant sur Rennes. Ils étoient à une demi-lieue, la générale battit, ils n'oserent entrer dans la ville.

Nous venons aussi de faire 40 prisonniers à Mordelles, & de tuer 5 de ces malheureux; ils étoient presque tous armés; Mordelles est à 3 lieues de Rennes.

Aujourd'hui 19, on vient de requérir, & il part un détachement pour Saint Aubin de Cormier.

A l'instant on écrit de Dinant, que la ville est au pouvoir des rébelles..... "

Coustard lit une lettre particulière du commandant de la garde Nationale de Nantes.

„Mon cher ami, nous étions bloqués depuis huit jours, & notre ville ouverte de toutes parts, étoit à chaque instant menacée. Enfin nous nous sommes déterminés à faire contre les rébelles, une sortie générale sur toutes les routes, sur celle de Paris, de Sens, de Rennes, de la Rochelle; par-tout nous avons mis les révoltés en fuite. Nous n'avons perdu personne, & nous avons tué 60 de ces brigands, parmi lesquels nous avons eu la satisfaction de voir qu'il n'y avoit aucun paysan. "

„Nous avons poursuivi les contre-révolutionnaires jusqu'à un endroit où le chef étoit retranché. Nous l'avons sommé de se rendre. „

„Pour réponse, il nous a envoyé ses demandes, & c'étoit peu de chose: un Roi, une Noblesse, des prêtres privilégiés, enfin l'ancien régime en entier. "

„Nous avons marché vers ce chef insolent; il a fui avec ses brigands; ils se sont retirés sur des bateaux. Nous avons tiré dessus à mitraille; nous en avons tué beaucoup, parmi lesquels on assure qu'est ce chef, dont le nom est Tiron de St. Etienne. "

Billaud, Varennes & Lefevre écrivent de Rennes, en

date du 22. que la garde Nationale de cette ville s'immortalise par son courage infatigable contre les rébelles. Déjà il y a eu plusieurs combats dans lesquels ceux-ci ont été constamment battus & dispersés. Les prisons régorgent de prisonniers saisis dans ces combats, & chaque jour on en fait de nouveaux. On a pris des prêtres insermentés déguisés en paysans, & portant sur eux des boêtes de fer-blanc pleines d'hosties. A la tête de ces auttropemens sont des domestiques d'émigrés, de prêtres & de nobles.

On apprend de Brest, qu'une grande partie des habitans des campagnes aux environs de cette ville, sont en insurrection; le tirage du recrutement a servi de prétexte aux insurgés. A Vannes, même insurrection, même objet; sept à huit mille hommes ont arboré la cocarde blanche. "

Le 23. des députés des administrations de la Vendée & des deux Sevres ont été admis à la barre. Ils ont demandé des secours prompts en munitions, armes & Généraux.

Le citoyen Pervinguiere qui porta le premier la parole, a dit „que les rébelles s'étoient déjà emparés de plusieurs districts, où ils ont exercé les actes les plus révoltans. Il a ensuite fait le détail des combats qui leur avoient été livrés à différentes fois par le Général Macé, qui les mit en déroute, & leur tua cent hommes, dans une action qui eut lieu le 18. Mais le mardi 19. les rébelles divisés en trois colonnes, s'étoient portés sur une hauteur. Le jour avoit été fort pluvieux, & le temps étoit encore très-brumeux, ce qui fit long-temps balancer Macé pour les attaquer. Cependant entre cinq & six heures du soir, il s'engagea dans un vallon au-dessous d'eux, où son artillerie ne pouvoit pas lui servir. Les rébelles fondirent sur lui de tous côtés, & mirent son armée dans une déroute telle, que le quartier-général qui étoit à St. Hermant, à cinq lieues de là, fut levé avec une si grande précipitation, qu'on y abandonna les blessés, au nombre de plus de 60. Cette malheureuse affaire a rendu les rébelles maitres de plus de quinze lieues de terrein. (L'assemblée frémit de douleur & d'indignation.) Les Commissaires de la Convention ont destitué le Général Macé, & ont confié le commandement au colonel Boulard. "

„Depuis trois mois, a dit ensuite un administrateur des deux Sevres, nous avons employé tous les moyens possibles, pour mettre la côte en état de défense & nous n'avons point encore pu y parvenir. Aussi les corsaires ont-ils jetté sur ces côtes, la foule d'émigrés qui composent ces rassemblemens, & qui se sont encore grossis par le recrutement de leurs anciens valets, de leurs gardes-chasses & des fanatiques. Nos malheurs seroient encore plus grands, ainsi que les dangers de la République, si ces rébelles tiroient du canon des isles de Jersey & de Guernesey, que l'on devroit avoir brûlées depuis long-temps."

Un autre administrateur a ajouté que des prêtres marchoient à la tête des attroupés, le crucifix à la main, & faisoient des prières avant les combats. Les habitans des campagnes qui les suivent, sont tellement fanatisés, qu'avec des fourches ils bravent le canon. On les entend crier que les portes du ciel sont ouvertes pour eux. (La Convention charge le pouvoir exécutif & le comité de défense générale, de se réunir pour présenter des mesures, séance tenante.)

Barrere soumet à l'assemblée, le résultat des délibérations du comité de défense générale, relativement aux rébelles, & fait rendre le décret suivant.

„ Le conseil exécutif est chargé de prendre sur-le-champ, les mesures nécessaires au rassemblement des forces les plus considérables, pour dissiper les rébelles attroupés dans les départemens des deux Sevres, de Mayenne & Loire, de la Vendée, & pour mettre les côtes à l'abri de toute insulte. "

„ Il sera formé à la Rochelle une Cour martiale, pour le jugement du Général Macé, sur la conduite qu'il a tenue dans le département de la Vendée. "

„ Il sera fait une adresse aux citoyens, pour les instruire sur la perfidie des moyens dont on a usé, pour les égarer & les armer contre la patrie. "

„ Le conseil-exécutif rendra compte chaque jour des renseignemens qu'il pourra se procurer.... "

Sur le rapport de Cambacérès, organe du comité de législation, la convention a deplus décrété les articles suivans.

„ Tous ceux qui sont ou qui seront prévenus d'avoir pris part aux révoltes, ou émeutes contre-révolutionnaires qui se sont manifestées, ou qui se manifesteront dans les départemens, à l'occasion du recrutement, sont mis hors du cas de la loi, & ne peuvent réclamer aucune formule légale, telle que l'institution des jurys. "

„ S'ils sont pris ou arrêtés les armes à la main, ils seront livrés à la justice & mis à mort dans les 24 heures, après que le fait aura été reconnu & constaté par une commission de cinq personnes, élue par l'état-major de la division chargée de dissiper l'attroupement. "

„ Le fait sera constaté par un procès-verbal, ou la déposition de deux témoins. "

„ Ceux qui auroient pris part à la révolte, & qui seroient pris sans armes, seront conduits devant les tribunaux, & livrés à la mort dans les 24 heures après que les juges auront constaté le crime. "

„ S'ils sont au nombre de plus de dix, ils seront mis en arrestation, & il ne pourra être prononcé sur leur sort, que d'après un décret de la Convention. Sont exceptés de ces dispositions, les prêtres, les ci-devant nobles, les émigrés, leurs domestiques & leurs agens, les employés de l'ancien régime, les étrangers, les provocateurs, les instigateurs & les chefs, qui seront toujours mis à mort, en quelque nombre qu'ils soient. "

„ La peine de mort emportera la confiscation des biens. "

„ Ceux qui livreront quelques chefs, obtiendront leur grace. "

„ Il sera fait une proclamation, pour ordonner aux révoltés de déposer les armes dans les 24 heures; s'ils obéissent ils ne seront point poursuivis. Sont exceptées de ces dispositions, les personnes mentionnées dans l'article V. "

Le ministre des affaires étrangères ayant instruit la Convention, de l'ordre par lequel les François sont expulsés d'Espagne, d'Italie & d'Angleterre, & faisant d'ailleurs observer, que beaucoup d'étrangers étoient entrés dans la contre-révolution; les comités de défense générale, diplomatique & de législation, ont présenté par l'organe de Jean de-Bry, un projet de loi qui a été adopté en partie. Quelques articles en ont été ajournés; voici les dispositions décrétées.

„ Il sera formé dans chaque commune ou section, un comité de douze citoyens, choisis au scrutin & à la pluralité relative des suffrages, dans une assemblée qui devra être composée au moins de cent citoyens, par chaque mille de population, & qui sera tenue à une heure indiquée par le conseil-général de la commune: les prêtres & les ci-devant nobles ne pourront être choisis. "

„ Ce comité recevra les déclarations des étrangers actuellement résidans, ou qui arriveront dans l'arrondissement de la commune ou de la section. "

„ La déclaration contiendra le nom, la demeure, la profession & les moyens d'exister du déclarant: les tableaux de ces déclarations seront imprimés & affichés. "

„Les étrangers qui refuseront ou négligeront de se déclarer, seront tenus de sortir dans 24 heures de la commune, & dans huit jours de la République. "

„ Ceux qui sont nés dans les pays en guerre avec la France, qui ne justifieront pas avoir dans la République, un établissement, ou une profession, ou des propriétés, ou des sentimens de civisme attestés par six citoyens de la commune ou de la section, & cautionnés de la moitié de leur fortune, sortiront dans les délais fixés. Dans les cas contraires, il leur sera délivré des certificats de résidence.

„Les étrangers qui ne sortiront pas de la République dans les cas déterminés, seront poursuivis par l'accusateur public, & condamnés à dix ans de fers. "

„Les contestations relatives à la présente loi, seront portées devant le conseil général de la commune, ou devant l'assemblée de la section; & dans le cas où elles n'auroient pas été décidées dans la même séance, on sera tenu d'indiquer l'heure de la séance prochaine. Toute délibération ou décision prise dans l'intervalle, sera annullée par le fait: les président & secrétaires qui l'auront signée, seront condamnés à 3 mois de détention. "

„Tout étranger saisi dans une émeute, ou convaincu d'être l'agent ou le conseil des perturbateurs, sera puni de mort. "

„ Tout citoyen âgé de 18 ans & au-dessus, sera tenu dans la huitaine après la publication de la présente loi, de justifier devant le conseil de la commune ou de la section, du lieu de sa naissance, de son âge, de son nom, de ses moyens d'exister, & de l'acquit de ses devoirs civiques; après quoi, sur l'attestation de quatre citoyens, il lui sera délivré une nouvelle carte civique. "

„Les voyageurs ou négocians hors de leur domicile, seront connoitre les motifs de leur absence, le tems qu'ils comptent mettre à leur voyage, & le lieu où ils se rendent...."

Nous terminerons ici la suite de ces rapports, qui sont si nombreux, qu'on pourroit en former un volume. Le peu que nous avons indiqué, suffira pour faire voir avec combien de rapidité, le feu de la guerre civile étend ses ravages dans tous les départemens, tandisque MM. de la Convention, aussi bornés dans leurs mesures que dans leurs

vues, se disputent avec la montagne & les Jacobins, sur les causes de ces insurrections qu'ils pouvoient prévenir, mais dont ils ne pourront arrêter le cours.

Le conseil exécutif a fait donner ordre dans tous les ports de la République, aux corsaires François, de respecter les pêcheurs Anglois qui naviguent sans armes, & qui ne commettroient aucune hostilité.

De Cremone, le 17 Mars.

La Gazette de cette ville porte ce qui suit:

„Une estafette arrivée le 11 à Milan, y a apporté la nouvelle, que le Général Colli a attaqué les François sous Nice, avec tant de vigueur, qu'il les a totalement battus. Il leur a pris beaucoup de bagages, & a fait conduire dans son camp, plus de 40 chariots chargés de François blessés. Le Général Biron lui-même, qui commandoit l'armée ennemie, a été blessé à mort. Nous attendons avec impatience, les détails ultérieurs de cette affaire."

Les dernières lettres de Cartagène portent, qu'au départ du courier, 24 vaisseaux de ligne y étoient prêts à passer dans la Méditerranée.

De Bruxelles, le 1 Avril.

Avant-hier à 8 heures & demie du soir, le canon de nos remparts nous annonça l'arrivée du vertueux Comte de Metternich, Ministre plénipotentiaire de S.M. Impériale & Royale, pour les Pays-Bas. Dans un instant, toute la ville fut sur pied, pour jouir de la présence de ce seigneur si justement chéri par les Belges. Une foule de peuple se porta à sa rencontre, au milieu des cris sans cesse répétés de: *vive François II. vive Charles, vive Metternich.* Le soir toute la ville fut illuminée, & les rues remplies de monde.

Depuis l'entrée des troupes Autrichiennes en cette ville, le spectacle avoit été fermé: il sera ouvert aujourd'hui. La piece que l'on jouera, est *Pierre le Grand*, qui présente des allusions, que l'on se propose d'applaudir avec transport.

Du Haut-Rhin, le 1 Avril.

Le Général de Wurmser a passé le Rhin, la nuit dernière, entre Ketsch & Brüll. Dans le même temps, 5000 hommes de troupes de Hesse-Darmstadt, conduites par le Landgrave en personne, ont passé ce fleuve à Feidenheim, à une lieue de Manheim. Hier vers les 11 heures du matin, les Prussiens sont entrés à Worms, tandis que les Autrichiens se sont mis en possession de Spire. On nous dit que Custine est à Landau & que le Général Wimpfen vient d'y être conduit de Mayence, sous bonne escorte. (Custine n'a point été bloqué à Kreutznach comme on l'avoit dit.)

De Cologne, le 2 Avril.

Un courier qui a passé par ici hier, venant du quartier-général Prussien, & se rendant auprès du Feld-maréchal Prince de Cobourg, nous a dit que les troupes Prussiennes, après avoir battu les François, le 27. & le 30. de ce mois, s'étoient emparées d'Oppenheim & de Worms; qu'outre nombre de tués & de blessés, l'ennemi avoit perdu 2000 hommes, y compris le Général Neuvinger & 50 officiers, qui avoient été faits prisonniers de guerre. Quinze canons & deux drapeaux sont tombés entre les mains des vainqueurs. En ce moment, Mayence doit être investie tant par eau que par terre. (Ces nouvelles viennent à l'appui de ce que nous avons annoncé dans notre dernier No.)

De Cleves, le 3 Avril.

Nous apprenons en ce moment avec certitude, que le 31 Mars, les François ont évacué Breda, Geertuidenberg & les autres places Hollandoises qu'ils occupoient encore. On leur a accordé une libre retraite, à condition qu'ils rentreroient en France.

Les François continuent leur retraite, mais toujours dans le meilleur ordre. Dumourier et ses Aides-de Camp auxquels il donne l'exemple, sont toute la journée à cheval, pour surveiller les troupes, & prévenir le pillage. Dans toutes les villes, à Bruxelles sur-tout, ce Général n'a pas perdu de vue un seul instant, les divers Corps qu'il commande. Aussi n'y a-t-il eu aucun désordre. En outre, lors de son départ, il a abandonné au peuple, tous ses magasins de farine, de pain, de riz &c.

Le fait que nous allons porter à la connoissance de nos lecteurs, est du nombre de ceux qu'on appelle ordinairement *la nouvelle du jour*; cependant il mérite plus de croyance, qu'on n'en donne ordinairement à ces sortes de recits. En effet, il joint à tous les caractères de la vraisemblance la plus décidée, ceux d'une autenticité à peuprès incontestable.

Dumourier qui a un parti très puissant en France, parti qui s'augmente tous les jours, parce que tous les jours les citoyens vertueux voyent plus à découvert, les manœuvres iniques des Jacobins; Dumourier instruit que la Convention envoyoit quatre commissaires pour le destituer, & le conduire de force à Paris, où il devoit attendre son arrêt; rassemble ses troupes, leur peint avec cette énergie que donnent le vrai patriotisme & le sentiment du bien, les excès, les brigandages, les assassinats qui se commettent à Paris & par toute la France, sous le sceau apparent de la légalité la plus inique; leur fait sentir la nécessité de mettre un terme à ces horreurs, d'autant plus abominables qu'elles sont réfléchies, & finit par leur demander avec sa franchise ordinaire, s'ils auront le courage de le suivre jusque dans la Capitale, pour proclamer Louis XVII. & faire rentrer dans ses rives, ce torrent impétueux qui menace de tout ravager. Il n'avoit pas fini, que mille voix font retentir l'air d'un cri unanime: plus de République.... Un Roi.... Commandez Général, nous vous suivrons partout... Fort du témoignage de sa vertu, & des assurances que lui réitèrent les 100 mille guerriers qu'il commande avec honneur, Dumourier écrit au Pce. de Cobourg, en obtient une entrevue, lui communique son plan, qui ne pouvoit manquer d'obtenir ses suffrages, & lui demande sa parole d'honneur, qu'il le laissera sortir du Brabant sans aucun obstacle, & que dans l'intervalle, il n'attentera rien sur le territoire François. Le Général Autrichien le lui promet, & Dumourier retourne à son armée. Il y trouve les Commissaires, Camus, Quinet, Lamarque, Bancal; reçoit sans émotion le décret qui le destitue & le condamne à venir rendre compte de sa conduite; le lit tout haut à son armée qui frémit d'un juste indignation, & fait d'un coup-d'œil contenir son impétueux ressentiment. Au signal convenu, une troupe d'élite entoure les Commissaires, les saisit malgré leur résistance, & les conduit au camp Autrichien, pour y servir d'otages. Quant à Beurnonville qui devoit le remplacer, comme il n'avoit suivi les Commissaires que pour éviter la guillotine, recompense ordinaire de tous les gens en place, qui veulent & opèrent le bien, Dumourier au lieu de lui adresser aucun reproche sur cette démarche, l'associe à son projet, & se dispose à l'exécuter avec toute la promptitude qu'exigent les circonstances. (Plusieurs lettres assurent que le ministre a été envoyé comme les Commissaires au Pce. de Cobourg, qui le garde auprès de lui, tandis que les autres ont été conduits à Maestrict, ou suivant quelques uns à Anvers.) — On dit que Custine a fait de même avec les Prussiens; mais on n'en a point de certitude. Tout ce qu'il y a en France de citoyens honnêtes & vertueux s'en réjouissent d'avance, & feront tout pour seconder les vues du brave Dumourier, qui va s'acquérir des droits immortels à la reconnoissance de ses compatriotes, & à celle de tout le genre humain.

Nous apprenons que dès le 29. on avoit eu vent à Paris, du projet de Dumourier; que le 30. on ordonna de ces inquisitions tyranniques, auxquelles on donne le nom modeste de *visites domiciliaires*; que 500 personnes & peut être plus furent arrêtées sous prétexte d'incivisme, & jettées dans des souterains infects; que plusieurs citoyens ont été massacrés, (car on sait que d'après le système de Marat, le massacre est un remède à tous les maux;) qu'un très grand nombre d'autres se sont évadés de Paris, pour éviter le même sort; qu'une semblable émigration a lieu dans toutes les principales villes de France, sur-tout à Lyon, où 150 Maratistes qui ont usurpé toutes les branches du pouvoir, ont mis en fuite plus de 12,000 habitans, du 20. au 30 Mars &c. — Le 1 Avril, deux Commissaires arrivés de la Belgique, confirment les soupçons qui avoient pour un instant reveillé les inquiétudes de l'assemblée. Ils rendent compte d'un entretien avec Dumourier, dans lequel celui-ci ne leur a point fait mystère de son plan, & leur a dit même, qu'il viendroit à Paris, dissoudroit la Convention, & la forceroit de céder la place aux Présidens des districts, qui formeront une nouvelle assemblée, &c. Ce récit fait frémir d'horreur les Licurgues de la France; on ne parle de rien moins que de guillotiner Dumourier. Marat s'applaudit d'avoir pressenti il y a six mois, que ce Général étoit un traitre comme Lafayette. Peut-être en allant quelqu'un de ces jours à la lanterne, il s'applaudira aussi de s'être prédit à lui-même, qu'il finiroit par être pendu. Passer d'un trait du fauteuil à la potence, le saut est un peu rude; mais il s'en mocque.—Dureste on a ordonné au comité de sûreté génerale de se constituer en séance permanente, jusqu'à ce qu'on ait pris des mesures efficaces pour sauver la patrie. Deplus, il est enjoint à chaque citoyen jeune ou vieux, d'être toujours armé d'une pique; foible ressource contre une armée conduite par Dumourier. On voudroit cependant lui opposer une résistance respectable. Mais il faudroit pour cela des troupes & des Généraux, & l'on n'a ni l'un ni l'autre.